

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES****COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES****Quarante-quatrième session****Hangzhou, Chine, 12-16 mars 2012****QUESTIONS D'INTÉRÊT DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS ET DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME RÉUNION DU COMITÉ MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES (JECFA)**

1. Le présent document fournit l'information sur les activités de la FAO et de l'OMS dans le domaine de la fourniture des avis scientifiques au Codex et aux pays membres, ainsi que sur les autres activités qui intéressent le CCFA.

Questions pour information découlant de la soixante-quatorzième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)

2. Les résultats de la soixante-quatorzième réunion du JECFA sur les additifs alimentaire est maintenant disponible¹. Le rapport de la réunion (OMS, Série de rapports techniques, No 966, 2011) est accessible sur le site internet des publications de l'OMS JECFA: <http://www.who.int/foodsafety/chem/jecfa/publications/en/index.html>. Les monographies toxicologiques (OMS FAS 65, 2012) seront disponibles en temps voulu. Les monographies des normes (Monographies 11, FAO JECFA, 2011) sont disponibles sur le site Internet FAO JECFA à <http://www.fao.org/docrep/014/i2358e/i2358e00.pdf>. Toutes les monographies des normes pour les additifs alimentaires et les agents aromatisants sont disponibles dans les éditions en ligne et actualisées des banques de données respectives sur le site internet FAO JECFA: <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-additives/search.html> et <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-flav/search.html>. Le Comité a noté que bien que les normes pour le bromate de potassium préparées lors de la quarante-quatrième session et publiées dans le document FAO Alimentation et Nutrition No. 52, addendum 3, n'aient pas été republiées et incluses dans le répertoire des normes pour les additifs alimentaires, elles n'ont jamais été officiellement supprimées. Comme les bromates sont des cancérogènes génotoxiques, le Comité a réitéré le principe général selon lequel les bromates ne doivent pas être présents dans les aliments tels que consommés et a supprimé les normes pour le bromate de potassium.

Publications et autre fourniture d'avis scientifiques issus de la FAO et de l'OMS

3. Les résultats des évaluations pertinentes d'additifs alimentaires par le JECFA sont inclus dans les publications suivantes:

- Rapport de la soixante-treizième réunion du JECFA - Évaluation de certains additifs alimentaires et contaminants dans les aliments. OMS TRS 960, 2011
- Rapport de la soixante-quatorzième réunion du JECFA - Évaluation de certains additifs alimentaires et contaminants dans les aliments. OMS TRS 966, 2011
- Monographies de la soixante-treizième réunion du JECFA – Évaluation de la sécurité liée à certains additifs alimentaires et contaminants dans les aliments. OMS, Série sur les additifs alimentaires No. 64, 2011
- Répertoire des normes relatives aux additifs alimentaires, soixante-quatorzième réunion du JECFA. Monographies 11, FAO JECFA, 2011

¹ Voir le rapport de la soixante-quatorzième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires disponible à: http://whqlibdoc.who.int/trs/WHO_TRS_966_eng.pdf

4. La soixante-quinzième réunion du JECFA s'est tenue du 7 au 17 novembre 2011 à Rome, Italie, et a été consacrée aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Le rapport sommaire est disponible à http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/agns/pdf/jecfa/JECFA_75_summary_report.pdf et <http://www.who.int/foodsafety/chem/jecfa/summaries/Summary75.pdf>

5. Une réunion mixte spéciale d'experts de la FAO et de l'OMS sur l'évaluation de l'exposition alimentaire due aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments s'est tenue en novembre 2011 conjointement à la soixante-quinzième réunion du JECFA. L'appel de données a été publié à http://www.fao.org/ag/agn/agns/jecfa/JECFA_Call_for_data_food_consumption.pdf. Le rapport préliminaire est actuellement réexaminé par les participants de la soixante-quinzième réunion du JECFA et sera mis à la disposition du public pour observations.

Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA)

6. GIFSA est un mécanisme établi par la FAO et l'OMS pour faciliter la fourniture de ressources extrabudgétaires destinées aux activités liées aux avis scientifiques. Pour des renseignements ou des avis supplémentaires sur la procédure à suivre pour effectuer un don/une contribution, veuillez contacter Ms Dominique Di Biase, Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources (Dominique.DiBiase@fao.org; tel: + 39 06 57055391) à la FAO; et Dr Angelika Tritscher, département de la sécurité sanitaire des aliments, des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire, à l'OMS (tritschera@who.int; tel: + 41 22 7913569). Par ailleurs, la FAO a développé une stratégie pour la fourniture des avis scientifiques sur la sécurité des aliments (2010-2013) qui fournit aux bailleurs de fonds une vue d'ensemble de la façon dont les ressources engendrées par le GIFSA relanceraient des activités liées à la fourniture des avis scientifiques. Pour tout complément d'information, s'adresser à: Marisa.Caipo@fao.org.

Directive FAO/OMS sur l'application de l'analyse des risques pendant les situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments

7. Dans le cadre de la série de publications conjointes FAO/OMS sur les outils (cadre ou directive) disponibles en situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, les États membres de la FAO et de l'OMS ont exprimé la nécessité de développer une directive pour l'application de l'analyse des risques pendant les situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments. S'il est vrai que les éléments nécessaires pour mener une analyse des risques ont été définis par le Codex, le processus d'application du concept de l'analyse des risques au niveau opérationnel pendant une situation d'urgence n'a pas été suffisamment abordé. Cela est particulièrement nécessaire pour la prise des décisions de gestion et pour la communication des risques face aux contraintes de temps, au manque de données et même aux lacunes dans les connaissances et pour l'établissement des procédures relatives à l'analyse des risques nécessaires dans le cadre du programme de réponse aux situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments de chaque pays. Cette directive a été élaborée au cours d'un atelier conjoint FAO/OMS (Rome 21-25 mars 2011) et est maintenant disponible à: <http://www.fao.org/docrep/014/ba0092e/ba0092e00.pdf>

Demandes de fourniture d'avis scientifiques

8. Les deux organisations continuent d'établir conjointement les priorités relatives aux demandes d'avis scientifiques en prenant en considération les critères proposés par le Codex ainsi que les demandes d'avis formulées par les États membres et la disponibilité des ressources. Une description des demandes actuelles d'avis scientifiques soumises à la FAO et à l'OMS directement par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires ainsi que des réunions organisées par la FAO et l'OMS en réponse aux demandes des États membres est disponible dans le rapport sur les questions découlant de la FAO et de l'OMS préparé pour la prochaine session du CCEXEC ([CX/EXEC/12/66/7](http://www.fao.org/docrep/014/cxEXEC/12/66/7)) et une nouvelle version actualisée sera présentée à la prochaine session de la Commission. Pour établir les priorités relatives aux demandes d'avis scientifiques à examiner, la FAO et l'OMS continuent de considérer la série des critères de priorité proposés par le Codex (ALINORM 05/28/3, par. 75) ainsi que les demandes d'avis soumises par les États membres et les ressources disponibles.

9. La FAO et l'OMS souhaitent souligner les graves difficultés financières auxquelles sont confrontées les organisations concernant le programme d'avis scientifiques. La situation financière actuelle ne permet plus de répondre à toutes les demandes d'avis scientifiques, y compris les demandes engendrées par la Commission du Codex Alimentarius. Il est nécessaire de souligner que les avis scientifiques constituent la base de chaque norme Codex. Des efforts s'imposent de la part des membres pour apporter leur soutien aux activités liées aux avis scientifiques afin de soutenir les travaux du Codex.